

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres

Enquête publique du lundi 3 mai (9h00) au vendredi 4 juin 2021 (17h00) inclus

Par arrêté n° 2021-01 du 30 mars 2021, affiché dans les locaux du PETR du Pays de Langres, le Président du PETR du Pays de Langres a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations sur le projet de SCoT du Pays de Langres.

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, soit 168 communes et près de 46 000 habitants, qui ont souhaité s'engager collectivement dans une démarche commune d'aménagement du territoire.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du PETR du Pays de Langres, 200 rue du Caporal Albert Arty - 52 200 LANGRES. La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Eric DARBOT, Président du PETR du Pays de Langres.

Dates de l'enquête

L'enquête se déroulera du lundi 3 mai à 9h00 au vendredi 4 juin 2021 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Commissaire-enquêteur

Par décision n° E20000069/51 en date du 30 septembre 2020, Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Jean-Marie FERREUX commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- Messieurs Jean-Marc DAURELLE, Régis LOUIS, Didier LOUIS, Yannick PICARD commissaires enquêteurs, et membres de la commission d'enquête.

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête se compose :

- Du projet de SCoT du Pays de Langres
 - Le rapport de présentation, comprenant l'évaluation environnementale,
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet
- Des avis émis par les personnes publiques associées consultées par le projet de SCoT et de l'avis de l'Autorité Environnementale

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête sera consultable du lundi 3 mai à 9h00 au vendredi 4 juin 2021 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs.

- en format papier, aux sièges du PETR du Pays de Langres et dans chacune des intercommunalités concernées, aux jours et heures indiqués

Lieux	Jours et heures
PETR du Pays de Langres 200 rue du Caporal Albert Arty 52200 LANGRES	Les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le mercredi de 10h00 à 12h00.
Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais 17 chemin des brosses, Prauthoy, 52190 LE MONTSAUGEONNAIS	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai et le vendredi 14 mai.
Communauté de Communes des Savoir-Faire 16 rue de la Libération 52 600 CHALINDREY	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai, le vendredi 14 mai et le lundi 24 mai.
Ville de Langres Place de l'hôtel de ville 52200 LANGRES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai, le vendredi 14 mai et le lundi 24 mai.

- Sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52026.htm>
- Sur le site du PETR du Pays de Langres, à l'adresse suivante : <http://www.pays-Langres.fr/scot/>

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors des 24 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours et heures
AUBERIVE Mairie Route de Chatillon	Mercredi 5 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 1 ^{er} juin de 14h00 à 17h00
BOURBONNE LES BAINS Salle de Justice de Paix Parc du Château	Lundi 3 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 4 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 29 mai de 9h00 à 12h00 Vendredi 4 juin de 9h00 à 12h00
CHALINDREY Centre-socio culturel, salle Cordier 10 rue Pierre Semard	Lundi 10 mai de 14h00 à 17h00 Jeudi 20 mai de 9h00 à 12h00
FAYL-BILLOT Mairie 15 place de la Poste	Mercredi 5 mai de 9h00 à 12h00 Jeudi 20 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 1 ^{er} juin de 9h00 à 12h00
LANGRES Maison des Services, 2 bis ruelle de la Poterne	Lundi 3 mai de 9h00 à 12h00, Mardi 11 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00 Vendredi 4 juin de 14h00 à 17h00
LE MONTSAUGEONNAIS Mairie de Prauthoy 3 place de la Gare	Samedi 15 mai de 9h00 à 12h00 Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00 Mercredi 2 juin de 14h00 à 17h00
ROLAMPONT Mairie Place de la Mairie	Jeudi 6 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
VAL DE MEUSE Salle des Fêtes de Montigny le Roi, Zone du Forum, 35 Avenue de Haute-Meuse	Mardi 11 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
VARENNES SUR AMANCE Salle des fêtes Marcel Arland 19 place de l'Eglise	Jeudi 6 mai de 9h00 à 12h00 Mercredi 26 mai de 14h00 à 17h00

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés dans les lieux de consultation du dossier d'enquête, et aux permanences de la commission d'enquête aux horaires d'ouvertures indiqués,
- Être reçues à l'écrit ou à l'oral par un membre de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- Être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52026.html>
- Être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du PETR du Pays de Langres, PÉT du Pays de Langres, 200 rue du Caporal Albert Arty - 52200 LANGRES.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Président de la commission d'enquête. Celui-ci disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du PÉT du Pays de Langres le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête formulant un avis sur le projet de SCoT du Pays de Langres.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée par cette dernière à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

A l'issue de l'enquête, le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les locaux du PÉT du Pays de Langres et des trois Communautés de Communes concernées, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Marne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du registre dématérialisé (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GI52026.html>) ainsi que sur le site internet du PÉT du Pays de Langres (<http://www.pays-langres.fr/scot/>), et tenus à la disposition du public pendant un an.

Décision

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays de Langres, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du PÉT du Pays de Langres.

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au PÉT du Pays de Langres, auprès de Monsieur Emmanuel PROBERT (03.25.84.10.04).